



Annulation d'une réservation, chèque à récupérer

Par **lulu85**, le **11/07/2009** à **17:32**

Bonjour,

je vous écris car je suis en conflit avec un propriétaire. j'ai visité sa maison en mai, elle me plaît, je réserve pour le 4 septembre. Il me demande un chèque de réservation, qui est en fait un acompte de 200euros sur le loyer de septembre.

A partir du moment où il a encaissé mon chèque, plus de nouvelle, impossible de les joindre un mois et demi durant. Non seulement moi mais également le CIL atlantique, qui se porte cautionnaire pour moi. Ayant lancé mon préavis j'ai eu peur de me retrouver à la rue, je continue donc à chercher une autre maison, je trouve (beaucoup mieux qui plus est) . Je "sens" mieux les propriétaires, je souhaite donc annuler ma première maison. J'ai mis encore 1 semaine à les joindre. Je vais directement chez eux pour leur dire que, finalement je ne prends pas leur maison. Je leur envoie 2 personnes intéressés par la maison, dont une qui a l'intention de la prendre. Le propriétaire refuse de me rendre mon acompte sur le loyer de septembre. en a t il le droit ? Si quelqu'un reloue, a-t-il réellement le droit de ne pas me rendre l'acompte sur le loyer ?

merci de me répondre
cordialement

Par **jeetendra**, le **11/07/2009** à **18:28**

bonjour, il n'existe pas de délai de rétractation en matière de bail (location), la logiquement

vous lui devez un préavis de 3 mois (3 mois de loyers), prenez contact avec l'Adil de Vendée pour plus de précisions à ce sujet, bon week-end à vous, cordialement

[fluo]Adil de la Vendée[/fluo]

143 Bd A.Briand

La Roche sur Yon

Tél : 02 51 44 78 78

contact@adil85.org